

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 7 JANVIER 2020

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 7 janvier 2020 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Érables à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault, sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

La conseillère Stéphanie Martin-Gauthier est absente.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation des procès-verbaux de la séance du 3 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
 - 6.1 Engagement - Dépenses incompressibles 2020**
 - 6.2 Pacte Brome-Missisquoi – Demande**
 - 6.3 Pacte Brome-Missisquoi – Nomination des représentants**
 - 6.4 Persévérance scolaire**
 - 6.5 Avis de motion – Règlement 2020-01 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 1 100 000 \$ et un emprunt de 1 100 000 \$ pour l'exécution de travaux de remplacement de ponceaux, de réhabilitation de chaussée, de pulvérisation et de rechargement**
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Adoption – Second projet de règlement 2019-08 – Concordance – Plan d'urbanisme – Activités minières**
 - 7.2 Adoption – Second projet de règlement 2019-09 – Concordance – Zonage – Activités minières**
- 8 Voirie
- 9 Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Demandes de certificat d'autorisation – Infrastructures d'eau potable – Secteur Guay**
- 10 Environnement
- 11 Sécurité publique
- 12 Loisirs et culture
- 13 Varia
- 14 Période de questions
- 15 Levée de l'assemblée

2020-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

2020-002
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2019
ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance du 3 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019.

2020-003
ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 191 092,04 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	
Bell Mobilité cellulaires	Facture mensuelle pour le service de cellulaire	454.66	\$
Bell Canada	Factures mensuelles pour le service téléphonique de H-V et CLB	141.34	
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	268.84	
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	323.53	
Michel Parnia	Services professionnels en ingénierie et frais de déplacements	441.65	
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	256.92	
Girafe Conseils	Frais mensuels exchange cloud et datto pour le mois de décembre et nouvel ordinateur tech. J.	1 436.74	
Services Matrec inc. Div. GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois de décembre	21 947.84	
Sani-Eco inc.	Service de traitement des matières recyclables pour le mois de décembre	1 101.81	
ATLAS papeterie	Papeterie et fournitures de bureau	260.24	
Distribution d'eau R.C. inc.	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	4.00	
Les Publications municipales	Service de conception, infographie et impression du bulletin municipal	2 682.90	
Groupe CT	Frais de copies pour photocopieur Canon	437.27	
Les Pétroles Dupont, Filgo Énergie	Fourniture de mazout #2 pour la fournaise de l'Hôtel de Ville	1 988.98	
Les Éditions Wilson & Lafleur inc.	Renouvellement abonnement Code civil du Québec	182.70	
Québec municipal	Adhésion annuelle, résol. 2019-324	328.37	
Tetra Tech QI inc.	Honoraires professionnels pour divers projets	7 185.95	
PG Solutions inc.	Renouvellement des contrats de soutien et d'entretien des logiciels informatiques et services ponctuels	18 212.06	
COMAQ	Cotisation annuelle 2020 pour DG et DGA	1 218.74	
Déménagement Brigham Itée	Service de déménagement des bureaux administratifs	1 149.76	
Formiciel	Fourniture de formulaires administratifs et taxation	1 604.09	
Coop du Pays des Vergers	Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de Ville, bibliothèque municipale et CLB	1 553.19	
Pompex inc.	Service ponctuel pour trouble au poste de pompage Principal	473.51	
Plomberie Goyer inc.	Service d'entretien de la fournaise et intervention au puits du sec. Guay	805.89	
Pompes St-Alphonse inc.	Appel de service lors de l'intervention pour interruption de l'alimentation en eau potable du sec. Guay	371.95	
Patrick Ewing	2e vers.de 3 - Contrat d'entretien de la patinoire, résol. 2019-255	1 801.28	
Patrick Ewing	Service d'installation des poteaux et plaquettes réfléchissantes - sécurité publique	7 894.76	

Équipements sanitaires Prodec inc.	Fournitures d'un tapis d'entrée à l'Hôtel de Ville et produits d'entretien	491.53	
Enviro Transpex inc.	2e versement- contrat de déneigement des chemins et trottoirs	46 440.99	
Stéphanie Roy	Aide financière - Programme de couches réutilisables	100.00	
Marie-Ève Demers Gratton	Aide financière - Programme de couches réutilisables	100.00	
Jessica Bolduc	Aide financière - Programme de couches réutilisables	100.00	
STE systèmes téléphoniques	Service d'installation nouveau câblage téléphonique et activation des postes	1 143.20	
R.I.G.M.R.B.M.	Service d'élimination des déchets pour le mois de décembre	2 593.86	
Construction DJL inc.	Fourniture de poches d'asphalte froid	183.96	
Aspirateur Benoit Gaucher inc.	Service d'entretien de l'aspirateur H-V	799.08	
CANAC	Fourniture bac roulant et accessoires	206.94	
Réseau biblio de la Montérégie	Fourniture d'étiquette de code barre	39.64	
Petite-Caisse	Renflouement des dépenses de petite-caisse	160.45	
Wolters Kluwer	Fourniture d'une livre et MAJ #2 - accès à l'information	485.10	
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 581.60	
Banque de Montréal	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 100.96	
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	655.74	
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	456.80	
Caisse de Granby Haute-Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 372.86	
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 747.32	
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales	145.95	
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	4 546.90	
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	9 795.52	
VISA Desjardins	Factures mensuelles - approvisionnement	1 538.03	
La Capitale ass. et gestion du patrimoine	Assurances collectives pour le mois de janvier	1 696.04	
Mission Communications	Service M800 pour les postes de pompage Lacroix et Principal pour l'année 2020	1 586.34	
SIMO Management inc.	Contrat de service pour le suivi des eaux usées pour le mois de décembre 2019	1 948.86	
Journal Le Guide	Frais de parution pour avis public - règl. 2019-08 et règl. 2019-09	601.54	
Les pompes Caron inc.	Fourniture d'un moteur pour le puits d'alimentation en eau du secteur Guay	827.82	
Céline Vaillancourt	Remboursement achat certificat cadeau - tirage bibliothèque municipale	70.00	
Raymond Chabot Grant Thornton	Honoraires services rendus - audit documents financiers 2019	1 724.63	
Alarme top sécurité	Services pour raccordement d'une porte extérieure	124.17	
La Voix de l'Est	Service d'abonnement au quotidien pour l'année 2020	309.34	
Sous-total des déboursés		159 204.14 \$	
	<u>Autres déboursés pour approbation:</u>		
	Salaires employés et traitement des élus pour le mois de décembre	31 725.61	
	Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins pour le mois de janvier	32.29	
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00	
Total des déboursés		191 092.04 \$	

2020-004
ADMINISTRATION
RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Si tant est que ce soit nécessaire, le conseiller, Philippe Dunn, déclare que Michel Janecek est son oncle (bon de commande VOI-001354). Il n'y a pas de vote ou de délibération, il s'agit d'un simple dépôt.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

2020-005
CORRESPONDANCE

Aucun dossier.

2020-006
ADMINISTRATION
ENGAGEMENT - DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - 2020

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de préautoriser le paiement des dépenses contractuelles incompressibles suivantes :

ENGAGEMENTS DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - ANNÉE 2020		
Fournisseurs	Dépenses prévues	
Quote-part Cour municipale - Ville de Cowansville	1 800	\$
Enviro Transpex inc. : contrat de déneigement des chemins et trottoirs	262 200	
Mini excavation Éric Bonin inc. : contrat de déneigement	6 800	
Beauregard fosses septiques ltée	41 500	
Patrick Ewing - contrat pour l'entretien de la patinoire	4 935	
Simo Management inc. : contrat d'eau potable et jeux d'eau incluant le service d'analyse de l'eau	14 325	
Simo Management inc. : contrat égouts sanitaires incluant le service d'analyse des eaux usées	21 740	
Matrec inc. : contrat collecte des matières résiduelles et organiques	240 500	
Sani-Éco inc. : contrat de traitement des matières recyclables	18 375	
Conseil : salaires et allocations	57 440	
Employés : salaires et avantages sociaux	521 280	
La Capitale, assurance collective	19 750	
Groupe Ultima - MMQ Ass. Générale	32 800	
Bell Canada: téléphone - Loisirs	800	
Bell Mobilité : cellulaires	4 300	
Vidéotron : téléphonie et service d'Internet haute vitesse	3 000	
Hydro-Québec : électricité	55 650	
Quotes-parts - MRC Brome-Missisquoi	156 959	
PG Solutions: contrat d'entretien et service de soutien des applications	16 630	
CT copieur : contrat d'entretien copieur	3 000	
Pitney Bowes/PitneyWorks : timbres et location de timbreuse	6 000	
Coopérative Pays des vergers : entretien ménager - Hôtel de ville et biblio.	17 600	
Les Pétroles Dupont : huile à chauffage - Hôtel de Ville	10 000	
Ville de Lévis : service d'urgence 9-1-1	10 000	
Ministère de la Sécurité publique : Sûreté du Québec	221 800	
Ville de Bromont : service d'incendie	240 000	
Ville de Cowansville : entente loisirs	37 500	
Société Assur. Auto. Québec : immatriculations	750	

Québec municipal - Service internet 2020	300	
Centre financier aux entreprises, frais mensuels fixes Desjardins	1 560	
R.I.G.M.R.B.M. : service d'élimination des déchets et plateforme de compostage	41 755	
C.R.S.B.P. : tarification annuelle pour la bibliothèque	14 000	
C.R.S.B.P. : service informatique pour la bibliothèque	2 600	
Total prévu	2 087 649	\$

et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit, sur réception des factures.

2020-007
ADMINISTRATION
PACTE BROME-MISSISQUOI – DEMANDE

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de présenter le projet de « Amélioration du Parc Lacroix » dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi au montant total de 52 000 \$;
- que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et financer cette dépense à même le fonds général;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2020-008
ADMINISTRATION
PACTE BROME-MISSISQUOI – NOMINATION DES
REPRÉSENTANTS

ATTENDU QUE dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi, la Municipalité doit nommer 3 élus pour siéger sur le pôle de Bromont.

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- que les représentants de la Municipalité de Brigham sur le comité du pôle de Bromont soient Steven Neil, Mireille Guay et Gisèle Thériault;
- que les autres membres du conseil soient autorisés à représenter la Municipalité en cas d'impossibilité d'agir des représentants ci-haut mentionnés.

2020-009
ADMINISTRATION
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – CERTIFICATS CADEAUX

ATTENDU la semaine de la persévérance scolaire est du 17 au 21 février 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent souligner cet évènement;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de remettre un certificat cadeau d'un montant de 50,00 \$ à 4 élèves de Brigham de niveau primaire pour souligner leur persévérance scolaire. Les élèves seront choisis par leurs professeurs.

2020-010
ADMINISTRATION
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2020-01 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX
ET DÉPENSES D'UN MONTANT
DE 1 100 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 100 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX, DE
RÉHABILITATION DE CHAUSSÉE, DE PULVÉRISATION ET DE
RECHARGEMENT

Avis de motion est donné par Steven Neil, Maire, de la présentation pour adoption à une prochaine séance d'un règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux de remplacement de ponceaux, de réhabilitation de chaussée, de pulvérisation et de rechargement notamment sur les chemins Magenta Ouest et Choinière pour un montant d'environ 1 100 000 \$.

2020-011
URBANISME
ADOPTION
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2019-08 – CONCORDANCE
PLAN D'URBANISME – ACTIVITÉS MINIÈRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 3 décembre 2019 sous les minutes 2019-342;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 3 décembre 2019 sous les minutes 2019-343;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue, conformément à la loi;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 2019-08 modifiant le plan d'urbanisme numéro 06-100 – concordance.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce règlement, sa portée et les modifications par rapport au premier projet.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-08
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 06-100

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement modifie le plan d'urbanisme numéro 06-100, notamment afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé, deuxième remplacement de la MRC Brome-Missisquoi, suite à la modification de celui-ci par le règlement 10-0618.
2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. Le deuxième paragraphe de l'article 6.1 est modifié par le remplacement du terme « activités d'extraction » par le terme « activités reliées aux carrières, sablières et autres sites miniers ».
4. Le deuxième paragraphe de l'article 6.2 est modifié par le remplacement du terme « activités d'extraction » par le terme « activités reliées aux carrières, sablières et autres sites miniers ».
5. L'article 6.3 est modifié par l'ajout suivant avant le premier paragraphe.

« La grande affectation extraction comprend les activités reliées aux carrières, sablières et autres sites miniers.

Des territoires incompatibles à l'activité minière sont identifiés à la Carte 9 du présent plan d'urbanisme. L'octroi de nouveaux droits d'exploration minière y est interdit. Toutefois, cette interdiction ne vise pas les carrières et les sablières dont le droit aux substances minérales appartient au domaine privé. Le domaine privé correspond à toutes les substances minérales dont le droit n'appartient pas au domaine de l'État, tel qu'établi en vertu de la Loi sur les mines. Via son règlement 10-06-18, la MRC exerce son pouvoir en vertu de la LAU en identifiant des secteurs comme territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) à son schéma d'aménagement et de développement (SAD). »

6. Le tableau à l'article 7.7.2.2 est modifié par l'ajout de l'objectif et les moyens de mise en œuvre suivants en bas du tableau :

Assurer une cohabitation harmonieuse entre des activités d'extraction et les autres fonctions de l'affectation et limiter des contraintes à l'agriculture.	<ul style="list-style-type: none">❖ Prévoir des dispositions relatives aux carrières, sablières et autres sites miniers.❖ Ajouter des dispositions pour encadrer l'implantation d'usages sensibles aux activités minières à proximité des sites miniers.
--	---

7. La « Carte 9 – Territoire incompatible à l'activité minière » est ajoutée au Plan d'urbanisme.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

8. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au Plan d'urbanisme numéro 06-100.

9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE _____ 2020.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2020-012
URBANISME
ADOPTION
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2019-09 - CONCORDANCE –
ZONAGE
ACTIVITÉS MINIÈRES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 3 décembre 2019 sous les minutes 2019-344;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 3 décembre 2019 sous les minutes 2019-345;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue, conformément à la loi;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 2019-09 modifiant le règlement de zonage 06-101 – concordance.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-09
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101**

Le Conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement modifie le règlement sur le zonage numéro 06-101, notamment afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement révisé, deuxième remplacement de la MRC Brome-Missisquoi, suite à la modification de celui-ci par le règlement 10-0618.
2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. L'annexe A est modifiée comme suit :

a) par le remplacement des définitions suivantes :

Carrière	Tout endroit d'où l'on extrait, à ciel ouvert, des substances minérales consolidées, à des fins commerciales ou industrielles ou pour remplir des obligations contractuelles ou pour construire des routes, digues ou barrages, à l'exception des mines d'amiante et de métaux et des excavations et autres travaux effectués en vue d'y établir l'emprise ou les fondations de toute construction ou d'y agrandir un terrain de jeux ou un stationnement.
Sablière	Tout endroit d'où l'on extrait à ciel ouvert des substances minérales non consolidées, y compris du sable ou du gravier, à partir d'un dépôt naturel, à des fins commerciales ou industrielles ou pour remplir des obligations contractuelles ou pour construire des routes, digues ou barrages, à l'exception des excavations et autres travaux effectués en vue d'y établir l'emprise ou les fondations de toute construction ou d'y agrandir un terrain de jeux ou de stationnement.

b) par l'ajout des définitions suivantes :

Sites miniers	Sont considérés comme des sites miniers les sites d'exploitation minière, les sites d'exploration minière avancée, les carrières et les sablières présentes sur le territoire de la MRC. Un site d'exploitation minière peut être en activité ou être visé par une demande de bail minier ou de bail d'exploitation de substances minérales de surface. Un site en activité est celui pour lequel un droit d'exploitation minière est en vigueur. Les carrières et sablières, qu'elles soient situées en terres privées ou publiques, sont considérées comme des sites d'exploitation minière.
Substances minérales	Les substances minérales naturelles, solides, liquides à l'exception de l'eau, gazeuses ainsi que les substances organiques fossilisées.
Usages sensibles aux activités minières	Sont considérés comme des usages sensibles les résidences, les établissements d'hébergement, les usages ou activités institutionnels (écoles, hôpitaux, garderies, établissements de soins de santé, etc.) et les activités récréatives (parcs, sentiers, centres de ski, golf, etc.).

4. Par l'ajout de l'article 191.3 à la suite de l'article 191.2 et se lit comme suit :

« 191.3 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS RELIÉES AUX ACTIVITÉS DE CARRIÈRE, SABLIERE ET AUX SITES MINIERES

Les carrières et sablières dont les substances minérales appartiennent au domaine privé sont interdites à l'intérieur des repères topographiques locaux et régionaux tels qu'identifiés à l'Annexe B feuillet 2 de 20.

L'implantation de tout nouvel usage sensible à l'activité minière doit respecter les distances minimales suivantes :

Type de site minier	Distance minimale à respecter ¹
Carrière	600 mètres
Sablière	150 mètres
Autre site minier	600 mètres

⁽¹⁾ La distance minimale à respecter se calcule à partir des limites du lot faisant l'objet d'une autorisation d'exploitation ou de limites du lot où sont sis des infrastructures et bâtiments liées aux activités minières.

Malgré les distances minimales contenues au tableau ci-haut, ces dernières pourront être réduites si une étude, réalisée par un professionnel habilité à le faire, démontre que les nuisances générées par l'activité minière présente (bruits, poussières, vibrations) ne portent pas atteinte à la qualité de vie prévue, à l'approvisionnement en eau potable et que des mesures de mitigation sont proposées, s'il y a lieu, afin de réduire l'impact visuel au minimum.

Nonobstant ce qui précède, les distances minimales à respecter face à un site minier ne s'appliquent pas lorsque l'implantation d'un usage sensible est visée à l'intérieur des limites d'un périmètre d'urbanisation. »

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

5. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au Règlement sur le zonage numéro 06-101.

6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE _____ 2020.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2020-013
VOIRIE**

Aucun dossier.

**2020-014
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE – SECTEUR GUAY**

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Lefebvre, soit autorisé à signer tous les documents administratifs et demandes de certificat d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

**2020-015
ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

**2020-016
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

**2020-017
LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier.

**2020-018
VARIA**

Aucun dossier.

**2020-019
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**2020-020
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 54.

Steve Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier